

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	PASCAL BÉRUBÉ
Circonscription :	MATANE-MATAPÉDIA

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>L'ADISQ</b>	<b>29 octobre 2017</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Deux billets pour assister au Gala de l'ADISQ 2017 à la Place des Arts de Montréal.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Invitation faite au député de Matane-Matapédia pour assister au 39<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ.</b>	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Pascal Bérubé	Date de la déclaration <b>2017-11-28</b>
---	---